

Sur la sélection, l'ex-Premier ministre François Fillon indique que l'Etat a «le devoir de garantir l'accès des bacheliers à l'enseignement supérieur, ce qui ne veut pas dire le droit d'accéder à n'importe quelle formation, n'importe quel diplôme de l'enseignement supérieur, ni d'y accéder indéfiniment». L'enseignement professionnel serait en «totalité» confié aux régions. Et les universités pourraient librement créer des filières d'excellence sélectives. Elles seraient aussi libres de fixer les droits d'inscription des étudiants étrangers non communautaires. Pour les autres, les 184 euros annuels requis en licence devraient augmenter et ne pas représenter pour un étudiant «une dépense inférieure à un abonnement un smartphone». Il cite la proposition de l'Institut Montaigne de les augmenter jusqu'à 500 euros par an, «tout en continuant à en dispenser les étudiants boursiers». L'approfondissement de l'autonomie des universités passerait aussi par la libre fixation des règles d'admission pour l'entrée en master, comme du montant des droits en master et doctorat. Les universités mal gérées verraient le montant des subventions de l'Etat baisser. Les enseignants seraient évalués par leurs pairs, mais leurs évaluateurs seraient «choisis en fonction de leurs qualités scientifiques (et non) du score obtenu par le syndicat qui les a désignés». (Fonte: LesEchos 08-10-15)